

13^e RALLYE NATIONAL DE L'ESPINOUSE

4^{er} RALLYE VHC DE L'ESPINOUSE

PROGRAMME

- ☐ **Mardi 1^{er} janvier 2008** : Parution du règlement – Ouverture des Engagements
- ☐ **Lundi 18 février 2008** : Clôture des Engagements
- ☐ **Samedi 23 février 2008** : Ouverture des reconnaissances et Parution du Road Book
- ☐ **Samedi 1^{er} mars 2008**
 - 07h30 à 12h00 : Vérifications Administratives :
Concession Ford, voie Domitienne - 34 BEZIERS
 - 07h45 à 12h15 : Vérifications Techniques des Véhicules :
Concession Ford, voie Domitienne - 34 BEZIERS
 - 12h30 : Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs
Hôtel Impérator, allées Paul Riquet - 34 BEZIERS
 - 13h30 : Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ
Allées Paul Riquet - BEZIERS
 - 14h00 : Départ de la 1^{ère} étape : Allées Paul Riquet - 34 BEZIERS
 - 20h22 : Arrivée de la 1^{ère} étape : parking Hôtel Mas - 34 LAMALOU
 - 22h50 : Publication du Classement Officiel partiel à l'issue de la 1^{ère} étape
et ordre de départ de la 2^{ème} étape
Panneau d'affichage officiel : parking Hôtel Mas - 34 LAMALOU
Permanence du Rallye : Place du Casino - 34 LAMALOU
- ☐ **Dimanche 2 mars 2008**
 - 07h45 : Départ de la 2^{ème} étape : parking Hôtel Mas - LAMALOU
 - 15h12 : Arrivée de la 2^{ème} étape : Allées Paul Riquet - BEZIERS
 - 30 mm après l'arrivée du dernier concurrent : publication des Résultats Officiels :
Allées Paul Riquet - BEZIERS
 - 30 mm après cette publication : publication du classement officiel définitif
 - 18h00 : Remise des Prix : les Halles "Le Chantier" - BEZIERS

Article 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise le 13^{ème} Rallye National de L'ESPINOUSE qui se déroulera sur le département de l'HERAULT les 1er et 2 mars 2008, avec le concours de la communauté des communes les Sources, des villes de Béziers, Bédarieux, Lamalou-Les-Bains, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Fos, Pézènes les Mines, Montesquieu, Taussac la Billière, Rosis, Les Aires, Viéussan et des Communes traversées.

Le présent règlement a été approuvé par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation :
n° 17 par la FFSA Fédération de Tutelle

Comité d'Organisation

Président : Jean Michel DEPONDT - **Vice-Présidente :** Norbert CASTELLI, Alain LANOTTE
Membres : Patrick BERGEAULT, Jacques BOISSIER, Guy BONNAFOUS, Michel CAMMAN, Marc COMPAN, Paulette CAUVY, Christophe CELLIER, Laurence COCHET, Jean Louis CUCALA, Yvon DELPY, Olivier FOSSAT, Serge GIRGENTI, Jean Louis GOUR, Alain LASSERRE, Stephan LAVERY, Joël MARAINE, Fabien MARIJON, Jean-Louis NEGRE, José NORTES, Fabien PELADAN, Patrice RASPAUD, Raimond RODRIGUEZ, Marc SOULIGNAC, Stéphane VASSAL.

Secrétariat du Rallye : ASA de l'Hérault
Résidence Le Rimbaud - 577 av. Louis Ravas - 34080 Montpellier
Tél. : 04 67 61 00 99 - Fax. : 04 67 52 55 52

Permanence du Rallye : **Béziers :** Hôtel Imperator, le Samedi 1er mars de 8h00 à 16h00 et le
Dimanche 2 mars de : 15h00 à 18h30
Lamalou-Les-Bains : Centre Ulysse du Samedi 1er mars de 14h00 au
Dimanche 2 mars 18h30

Tableau Officiel d'Affichage : Permanence du Rallye ainsi qu'aux Parcs Fermés de Départ
et d'Arrivée d'Étapes

1.1 Officiels de l'Épreuve

Observateur du Comité Régional : non encore désigné

Collège des Commissaires Sportifs, Président : Gérard BERTRAND (Lic. 5705)
Membres : Pierre CHARDOUNEAUD (Lic. 3158)
Alain SZAFARSZYK (Lic. 4793)

Directeur de Course : Lorian TOSI (Lic. 2802)

Directeurs de Course Adjoints : Bernard GALARD (Lic. 4608)
Michel CAMMAN (Lic. 1465)

Directeurs d'Épreuves Spéciales : Alain GUIN (Lic. 3420),
Marc CIER (Lic. 2802)

Médecin Chef : Dr Michel ROMIEU (Lic. 9031)

Commissaire Technique Responsable : Jean Michel OTTAVI (Lic. 1534)

Commissaires Techniques : Michel LE BORGNE (Lic. 29951),
Christian ROCCA (Lic. 7944)
Yvon JOURNAUX (Lic. 19327)

Chargés des Relations avec les Concurrents : Rosy JAUDEL (Lic. 21159), Nicole MOREL (Lic. 9860)

Chargé des Relations avec la Presse : Olivier FOSSAT (Lic. 110338)

Chargés Relations avec les Commissaires : Paulette CAUVY (Lic. 8750)

Responsable Logistique : José NORTES (Lic. 8759),
Serge GIRGENTI (Lic. 2119)
Christian FOURCADE (Lic. 11825)

Responsable Classement : Jean Michel DEPONDT (Lic. 18058)

Responsable Sécurité : Michel CAMMAN (Lic. 1465)

Responsable Reconnaissance : Jean-Louis CUCALA (Lic. 18079)

Speaker : Patrick BERGEAULT (Lic. 4795)

Voiture Info : Marc COMPAN (Lic. 135374), Stéphane VASSAL (Lic. 154153)

Balisage :

1.2 Eligibilité

Le 13^{ème} Rallye National de L'Espinouse compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2^{ème} Division
- le Championnat des Rallyes du Comité Régional Languedoc-Roussillon
- le Challenge ASA Hérault / Sernam / GT2i

1.3 Vérifications

Tout équipage participant au Rallye recevra, avec l'accusé de réception de l'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **samedi 1^{er} mars 2008 de 7h30 à 12h00** : concession Ford, voie Domitienne, Béziers.

Les vérifications finales seront effectuées à la concession Ford, voie Domitienne - Béziers.

Prix de la main d'œuvre 45 Euro TTC maximum.

Article 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscription

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} Rallye de L'Espinouse doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le lundi 18 février 2008, 24h00** à :

ASA Hérault, Résidence le Rimbaud, 577 avenue Louis Ravas - 34080 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 61 00 99 - Fax. : 04 67 52 55 52

Le nombre des engagés est fixé à **120 véhicules** maximum.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la Fiche de "Reconnaissance"

Les droits d'engagements sont ainsi fixés : **410 Euro** avec la publicité facultative des organisateurs
820 Euro sans cette publicité.

Article 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules admis

En coupe de France des Rallye (national) : N/FN, A/FA, F2000, GT de série.

4.2. Assistance

Durant le Rallye, l'Assistance est interdite tout le long du parcours, hormis dans les Parcs ou Zones prévus dans le Road Book.

Article 5 : PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 13^{ème} Rallye National de l'Espinouse représente un parcours de 345,45 kms composé de 257,8 kms de secteurs de liaison et de 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 87,65 kms, divisé en 2 étapes.

Epreuves Spéciales	Kms	Etape 1	Etape 2
E.S : 1 / 3	10,34 kms	2 fois	-
E.S : 2 / 4	7,82 kms	2 fois	-
E.S : 5 / 7 / 9	6,84 kms	-	3 fois
E.S : 6 / 8 / 10	10,27 kms	-	3 fois

Etapes	Kms ES	Liaisons	Total
Etape 1 : samedi 1 ^{er} mars 2008	36,32 kms	112,9	149,22
Etape 2 : dimanche 2 mars 2008	51,33 kms	144,9	196,23
TOTAL RALLYE	87,65 kms	257,8	345,45
% Km Es, % Liaisons/Tot.	25 %	75 %	100 %

6.2. Reconnaissance

Dans le but de limiter les nuisances, des contrôles seront effectués.

Les concurrents et équipages auront obligation de respecter le Code de la Route lors des reconnaissances et ne pourront réaliser que **4 passages maximum** par Epreuve Spéciale.

Tout retour en arrière et "bouclage" en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

Ces reconnaissances seront autorisées les : samedi 23 février de 9h00 à 18h00, le dimanche 24 février de 9h00 à 18h00 et le vendredi 29 février 2008.

L'itinéraire Horaires et le Carnet d'itinéraire (Road Book) ne seront disponibles que le jour même de l'ouverture des reconnaissances, soit : au café « Relais du Bel Air » à FAUGÈRES

- le samedi 23 février de 8h30 à 14h00
- le dimanche 24 février de 8h30 à 14h00

Article 7 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2. Disposition Générales Relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des commissaires sont : Chasuble Jaune.

Article 8 : PENALITES

Toutes les pénalisations prévues par le règlement standard seront appliquées.

- Pénalisations particulières à l'épreuve : - par minute de retard à un Contrôle Horaire : 10 secondes
 - par minute d'avance à un Contrôle Horaire : 30 secondes

Article 9 : CLASSEMENT

Il sera établi : -> un classement général et un classement féminin

Article 10 : PRIX - COUPES

Prix en espèces

Classement Scratch :	au 1 ^{er}	820 Euro	-	au 2 ^{ème}	720 Euro
	au 3 ^{ème}	620 Euro	-	au 4 ^{ème}	510 Euro
	au 5 ^{ème}	410 Euro			

Classement par Classes :	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
Nombre de partants :				
de 1 à 4 :	410 Euro			
de 5 à 10 :	410 Euro	310 Euro		
de 11 à 15 :	410 Euro	310 Euro	230 Euro	
plus de 15 :	410 Euro	310 Euro	230 Euro	170 Euro

Classement Féminin : à partir de 3 équipages partants : 410 Euro

Les prix sont cumulables.

De nombreuses coupes récompenseront également les lauréats et les commissaires.

10.1. Remise des Prix

La remise des prix 13^{ème} Rallye National de L'ESPINOUSE se déroulera aux Halles "Le Chantier" Béziers, le dimanche 2 mars 2005 à 18h30.

Dans la mesure où la remise des prix commencera à l'heure prévue, les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

N.B. : Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.

4^{ème} RALLYE VHC DE L'ESPINOUSE

PROGRAMME

Identique à celui du 13^{ème} Rallye National de l'ESPINOUSE.

Selon le nombre d'engagés du VHC, l'organisateur se réserve le droit de leur donner le départ avant ou après le Rallye "moderne".

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault organise le 4^{ème} Rallye VHC de l'ESPINOUSE qui se déroulera les 1^{er} et 2 mars 2008, avec le concours de la communauté des communes les Sources, des villes de Béziers, Bédarieux, Lamalou-Les-Bains, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Fos, Pézènes-les-Mines, Montesquieu, Taussac la Billière, Rosis, Les Aires, Vieussan et des Communes traversées.

Le présent règlement a été approuvé par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation :

n° 17 par la FFSA Fédération de Tutelle

1.1. Officiels de l'Epreuve

Identiques à ceux du 13^{ème} Rallye National de l'Espinoise

Commissaire Technique : Bernard PELLINA (Lic 17999)

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

1.2. Demande d'engagement - Inscription

Toute personne qui désire participer au 4^{ème} Rallye VHC de L'ESPINOUSE doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 18 février 2008, 24h00 à :

ASA Hérault, Résidence le Rimbaud, 577 avenue Louis Ravas - 34080 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 61 00 99 - Fax. : 04 67 52 55 52

Le nombre des engagés est fixé à 25 véhicules maximum.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de la Fiche de "Reconnaissance"

Les droits d'engagements sont ainsi fixés : **390 Euro** avec la publicité facultative des organisateurs
780 Euro sans cette publicité.

Article 4 : VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules Autorisées

Sont autorisées les véhicules à définition routière de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les période E, F, G1, G2, H1, H2, I.

Sont également autorisées sur ces périodes, les véhicules GTP (Grand Tourisme Prototype GTP), les SR (Sport Prototype, Course Biplace TSRC) et Groupe 5 (Tourisme Spéciale HST).

Les voitures de la période I possédant une fiche FIA sont autorisées à participer, mais doivent obligatoirement faire l'objet d'un classement spécifique et séparé du classement des autres périodes.

Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, les GTP et Sport Prototype (Course Biplace TSRC) de la période I ne sont pas autorisées à participer.

DEFINITION DES PERIODES DE L'ANNEXE K

Période E : 1947 à 1961 Période F : 1962 à 1965 Période G1 : 1966 à 1969

Période G2 : 1970 à 1971 Période H1 : 1972 à 1975 Période H2 : 1976

Période I : 1977 à 1981

Article 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 4^e Rallye VHC de l'Espinouse représente un parcours de 345,45 kms composé de 257,8 kms de secteurs de liaison et de 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 87,65 kms, divisé en 2 étapes.

Epreuves Spéciales	Longueur	Etape 1	Etape 2
E.S : 1 / 3	10,34 kms	2 fois	-
E.S : 2 / 4	7,82 kms	2 fois	-
E.S : 5 / 7 / 9	6,84 kms	-	3 fois
E.S : 6 / 8 / 10	10,27 kms	-	3 fois

Etapes	Kms ES	Liaisons	Total
Etape 1 : samedi 1 ^{er} mars 2008	36,32 kms	112,9	149,22
Etape 2 : dimanche 2 mars 2008	51,33 kms	144,9	196,23
TOTAL RALLYE	87,65 kms	257,8	345,45
% Km Es, % Liaisons/Tot.	25 %	75 %	100 %

6.2. Reconnaissance

Identique au 13^{ème} Rallye National de l'Espinouse.

Article 9 : CLASSEMENT

Il sera établi un classement général.

Article 10 : PRIX – COUPES

Prix : Les 3 premiers concurrents classés recevront un prix en nature et des coupes.

10.1. Remise des Prix

La remise des prix 4^{ème} Rallye VHC de l'Espinouse se déroulera aux Halles "Le Chantier" à Béziers, le dimanche 2 mars 2008 à 18h30. Dans la mesure où la remise des prix commencera à l'heure prévue, les pilotes classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leurs prix.

N.B. : Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard de la F.F.S.A.